

Pour la PAC, c'est déjà demain

A peine entrée en application, la PAC fait déjà l'objet de nombreuses projections quant à la physionomie de la prochaine réforme, laquelle doit se situer aux alentours de 2020. Et les supputations vont bon train pour savoir à quoi va ressembler une politique agricole commune, sachant que la réforme actuelle a peiné à voir le jour. Un mot revient sans cesse, presque par magie, l'assurance, chacun ayant les yeux fixés sur l'expérience américaine en la matière. Puisqu'il le faut, livrons quelques réflexions.

La nouvelle PAC qui est entrée en application en janvier dernier s'est distinguée par une gestation bien longue, proportionnelle à sa complexité. La situation de crise que connaissent les filières d'élevage montre à qui veut bien le voir que le démantèlement des outils de régulation des marchés agricoles s'est non seulement poursuivi, mais que ceux qui ont été proposés pour les remplacer ne font pas preuve d'une grande et réelle efficacité. Preuve en est la difficulté de la Commission européenne à enrayer la baisse des prix des produits laitiers depuis le début de l'année dans le cadre des mesures adoptées dans le « Paquet lait ». Plus globalement, la complexité de la PAC actuelle est suffisamment profonde qu'elle débouche sur des adaptations nationales qui ont enclenché un processus de re-nationalisation de ce socle de la construction européenne.

C'est dans ce contexte que les réflexions commencent à poindre au sujet de la prochaine PAC, dont on dit qu'elle se situe à l'horizon 2020. A moins, l'expérience des réformes successives nous l'a montré, que la révision ne s'effectue avant, à mi-parcours comme on dit. Se projeter dans la future PAC requiert toutefois d'apporter des réponses à des questions précises, lesquelles ne sont manifestement pas réellement posées aujourd'hui. Que veulent les agriculteurs? Des outils de gestion des aléas de marché? Revenir sur des principes de régulation du marché qui garantissaient les prix et les revenus? Un outillage financier adapté aux impératifs de l'agro-écologie? Faire de l'agriculture européenne un maillon de la sécurité alimentaire mondiale? Déployer un axe assurantiel, en s'inspirant des pratiques en vigueur aux États-Unis? Cet échantillon de questions livre à lui seul une certitude : les états membres et la Commission éprouveront les pires difficultés à concilier les attentes et les exigences des uns et des autres. Quoi qu'il en soit, sur le thème de l'assurance, dont on attend beaucoup, il est nécessaire de préciser certains points concernant le « modèle » américain.

Le cas du secteur laitier montre à qui veut bien le voir que le dispositif d'assurance marge des éleveurs aura sans doute du mal à entrer en application tant le seuil autorisant son déclenchement est bas (69 € / 1 000 litres sur deux mois consécutifs). Si un éleveur laitier souhaite couvrir une marge plus élevée (103 € / 1 000 litres ou encore davantage 138 € / 1 000 litres), il devra verser une cotisation supérieure à celle de base, fixée à 100 \$. Et plus son cheptel de vaches sera important plus le coût de l'assurance marge le sera aussi (pour une exploitation de 1 000 vaches, une protection de 90 % de la production et d'une marge de 138 € / 1 000 litres coûtera 159 000 €). L'exemple américain, pour séduisant qu'il soit, demeure complexe et manifestement peu transposable. De surcroît, il faut rappeler que 80 % du budget dédié à l'agriculture dans le cadre du Farm Act sont consacrés à l'aide alimentaire.

Or, l'aide alimentaire est un domaine de la politique agricole commune sur lequel la Commission a tiré un trait sous la pression de l'Allemagne. La source d'inspiration en matière de politique agricole ne se situe donc pas forcément à l'extérieur de nos frontières. Il faut sans doute rechercher à l'intérieur de l'UE de quoi bâtir une PAC répondant aux multiples attentes d'acteurs certes hétérogènes mais dont les atouts restent entiers. D'abord en sortant du dogme selon lequel le marché est par nature efficace. On sait pourtant que les marchés agricoles sont de manière endogène instables. Combien de fois faudra-t-il encore le répéter? Ensuite, redonner aux producteurs un peu de visibilité économique dont ils ont cruellement besoin. Nul doute que l'Europe agricole a d'ores et déjà son rôle à jouer dans le monde. Enfin, admettre que l'agriculture est un secteur clé dans un monde globalisé, instable et périlleux. La PAC ne doit plus être réduite à une question comptable. Elle se situe plus que jamais au carrefour de l'économie, du social et de la géopolitique. **Contact : Thierry POUCH**

Assemblée Permanente des Chambres d'Agriculture

9 avenue George V
75008 Paris
Tél : 01 53 57 10 10
Fax : 01 53 57 10 05

Email :

accueil@apca.chambagri.fr

REPUBLIQUE FRANÇAISE

Etablissement public

Siret 180070047 00014

www.chambres-

agriculture.fr

Avec la participation
financière du CasDAR

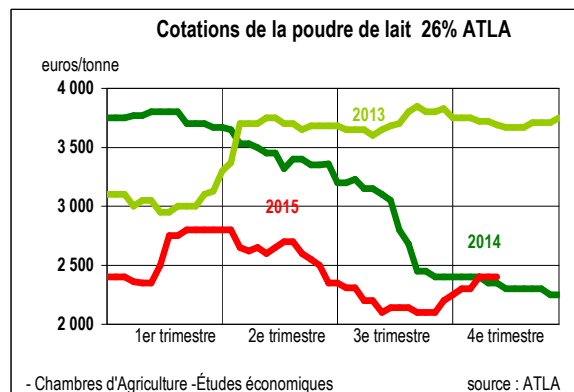


LIBERTÉ • ÉGALITÉ • FRATERNITÉ
REPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
DE L'AGROALIMENTAIRE
ET DE LA FORÊT

Avec la contribution financière
du compte d'affectation spéciale
«développement agricole et rural»

Légère remontée du prix de la poudre de lait

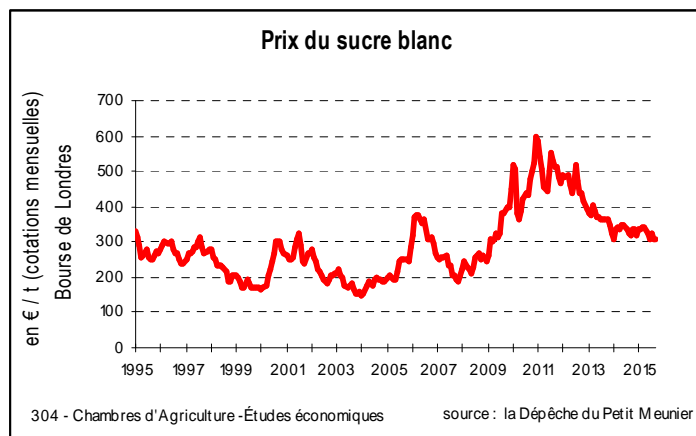


La descente aux enfers des prix des produits laitiers va-t-elle être enrayée en cette fin d'année ? La légère remontée du prix de la poudre de lait s'annonce-t-elle durable ou bien ne sera-t-elle qu'un feu de paille ? Il faut être prudent tant la chute fut conséquente depuis un an. En Europe, le prix de la poudre écrémée a reculé de 22 %, et de 10 % pour la poudre grasse. Le rebond est dû pour l'essentiel à la baisse de la production en Océanie en raison des incertitudes climatiques, et au ralentissement de celles des pays européens, les éleveurs s'étant adaptés à la baisse des prix enclenchée depuis un an. Le cours a même dépassé de peu celui de 2014.

La fin des quotas sucriers : quels enjeux pour la filière française ?

Depuis l'annonce de la fin des quotas sucriers, les perspectives en cette fin d'année 2015 soulèvent de vives inquiétudes, plus particulièrement en France qui est le premier producteur européen. L'effondrement du prix mondial du sucre blanc et la percée de nouveaux acteurs émergents sont-ils les précurseurs d'un profond bouleversement dans la filière ?

La volonté de l'Union Européenne de supprimer les quotas repose sur des motivations à la fois économiques et politiques. Économiques car l'UE juge la gestion des marchés agricoles trop coûteuse et trop complexe à mettre en œuvre, d'autant plus que la part de l'agriculture dans le budget européen est de moins en moins probante depuis plusieurs années. Mais cette décision est davantage nourrie par des raisons politiques. Les pays anglo-saxons d'une part, structurellement plus libéraux et où l'agriculture occupe une place moindre, ont réclamé cette libéralisation. Les lobbyings industriels d'autre part, qui souhaitent gérer librement les volumes et les prix fixés.



Enfin, en ce qui concerne le sucre, l'Organisation Mondiale du Commerce (OMC) a aussi exercé une pression sur l'UE pour qu'elle ouvre le marché sucrier à la concurrence, et permettre à des acteurs comme le Brésil (premier producteur de canne sucrière) ou des pays d'Asie du sud de développer leurs exportations. De plus, des groupes industriels mondiaux tels que Coca-Cola ont réclamé cette ouverture pour accroître la concurrence entre producteurs et faire baisser le prix du sucre, utilisé en grande quantité dans l'élaboration de leurs produits. Or, cette libéralisation intervient sur un marché qui est soumis à des mouvements erratiques de prix très instables. Pour preuve, les prix mondiaux ont atteint jusqu'à 600 \$/t en 2011, et 738 €/t en Europe en janvier 2013. De nos jours, les cotations se situent respectivement à 300 \$/t et 419 €/t pour ces zones géographiques, principalement impulsées par d'importants excédents et la baisse du prix du pétrole. Ces variations reflètent la tendance du prix du sucre à être intensément lié aux fluctuations du Brent, du taux de changes, et autres facteurs macroéconomiques.

Ces écarts de prix extrêmement importants placent les producteurs dans une situation d'incertitude forte, et ouvrant le marché européen à la concurrence mondiale, en abolissant de surcroît le prix minimum garantie aux producteurs de betteraves, place la filière européenne face à des enjeux auxquels elle n'est pas forcément préparée. La France est le fer de lance de la filière européenne, puisqu'elle est le premier producteur de betterave sucrière en Europe et représente une activité lucrative dans le paysage agricole français.

L'Organisation Commune du Marché du sucre (OCM) a notamment permis à la filière française de s'assurer une place centrale dans les échanges intra-européens en réglementant le marché. Les quotas et la mise en place d'un prix minimum ont permis de proposer des prix suffisamment rémunérateurs et incitatifs pour les producteurs, tout en exerçant un contrôle sur l'offre pour maintenir des prix élevés. Mais avec l'annonce de la fin des quotas et du prix minimum, la filière française pourrait très vite subir la concurrence mondiale, plus que ses concurrents européens. En effet, l'industrie sucrière en France dispose d'un grand nombre d'usines sucrières mais avec des rendements plus faibles que ses concurrents (200 000 tonnes produits par usine contre 500 000 aux Pays-Bas). Ces usines risquent de souffrir d'un déficit de compétitivité face à la concurrence étrangère, et devront donc rapidement se restructurer pour préserver leur activité (concentration des usines de production, création d'économies d'échelles etc...).

D'autre part, les récentes négociations transatlantiques introduiraient les producteurs d'éthanol en concurrence directe avec ceux des États-Unis et du Brésil, dont les exploitations sont bien plus compétitives. L'activité se concentrerait alors uniquement sur la production de sucre de betterave, et le raffinage et l'industrie de bioéthanol seraient lourdement impactés sur le long terme. Des perspectives optimistes sont toutefois envisageables. La fin des quotas doit permettre de libérer la capacité de production de la filière et d'accroître ses ventes, qui au vu de la hausse de la consommation mondiale de sucre est un scénario réalisable. L'effet quantité devrait ainsi compenser la baisse des prix. Par ailleurs, l'UE étant importatrice nette de sucre avec les quotas, la filière française avec l'accroissement de sa production a une réelle opportunité de nouer des partenariats durables avec ses partenaires européens, et de se placer en tant que fournisseur majeur de sucre en Europe.

Les marchés comme ceux des États-Unis ou de la Chine semblent des cibles difficiles à conquérir au vu de l'omniprésence de l'Amérique Latine. Le commerce intra-communautaire apparaît alors comme la clef de voûte de la réussite de la transition après quotas. De plus, la France bénéficie d'une production de qualité, et se doit de jouer sur la compétitivité hors prix des produits sucriers (image de marque, label de qualité, etc..) et sur l'utilisation industrielle de ces produits. Ainsi, en différenciant et diversifiant ses produits issus de la betterave sucrière par rapport à la canne à sucre, la filière française sucrière aurait la possibilité de segmenter le marché et de ne pas entrer frontalement en concurrence avec les pays producteurs de canne à sucre. Par ailleurs, le développement des usages non alimentaires du sucre ouvre des perspectives favorables pour la filière (bioplastique par exemple).

En conclusion, la capacité de résilience de la filière à la période après quotas serait déterminée dans un premier temps par l'optimisation des unités de production, en termes de taille et de rendements, pour jouer sur le tableau de la compétitivité prix et mieux maîtriser les coûts de production. Des investissements conséquents seraient alors nécessaires pour restructurer la filière. Dans un second temps, la filière devrait davantage développer des circuits commerciaux intra-européens pour garantir une clientèle régulière, l'écoulement et la vente de sa production. Enfin, la possibilité pour la filière de proposer des produits différents et des applications innovantes de ceux de la canne à sucre serait une voie à explorer pour assurer la pérennité du secteur du sucre en France.

Contacts : Quentin MATHIEU & Lilian CARPENE

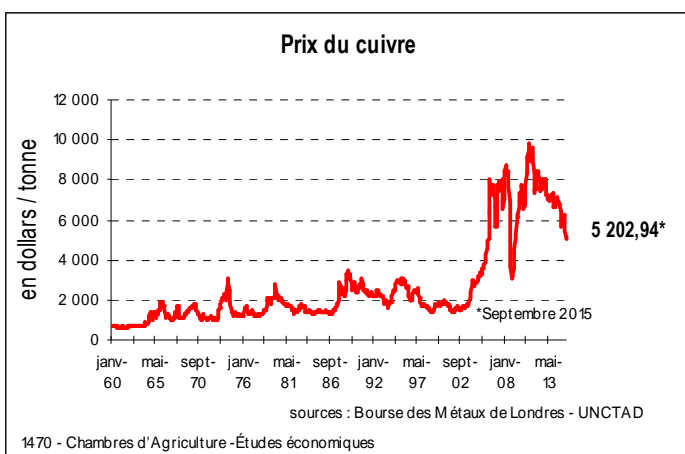
L'Afrique serait-elle de nouveau mal partie ?

L'Afrique a été ces dernières années présentée comme le futur bassin de la croissance mondiale. Alors que les pays émergents commençaient à entrer dans une phase de ralentissement, les projections faisaient état d'une Afrique qui serait, au regard de ses richesses en produits de base et de son potentiel économique, le relais de la croissance mondiale. Et d'entrevoir des flux d'investissements étrangers s'implanter dans les différents pays composant ce continent, lesquels, associés à des politiques publiques appropriées, seront autant de leviers pour enclencher cette fois une véritable sortie du sous-développement. Diagnostique mal partie au début des années soixante par le célèbre agronome français René Dumont, l'Afrique serait en passe d'inverser la perspective.

D'un certain point de vue, les flambées successives des prix des matières premières depuis le milieu des années 2000 ont été perçues comme propices aux économies africaines qui en sont productrices et exportatrices. La dynamique des prix qui s'était engagée à cette époque préfigurait une invalidation de la thèse d'un non moins célèbre économiste et grand spécialiste des pays en développement, l'Argentin Raul Prebisch, selon laquelle la faiblesse des prix des produits de base ne pouvait qu'être durable et pénaliser les pays pauvres du fait du déséquilibre des termes de l'échange.

Sauf que les perspectives tracées par les grandes organisations internationales sont de moins en moins optimistes quant à la croissance de l'Afrique. Avec seulement 4 % de croissance en 2015, l'Afrique connaîtrait son plus faible taux depuis 2008. Peut-on considérer alors que les perspectives favorables d'hier sont en train d'être invalidées en raison d'un effondrement des prix des matières premières ? Le pessimisme est manifestement de retour pour l'Afrique, région du monde trop dépendante encore des produits de base dont les prix ne sont plus autant rémunérateurs.

Il suffit par exemple de jeter un œil sur le cours du cuivre, dont la chute semble incontrôlable. Une économie comme celle de la Zambie, dépendante de ce produit pour ses exportations, est fortement malmenée par la contraction du débouché chinois notamment. La Chine absorbe aujourd'hui 58 % du cuivre produit dans le monde. A ce point fragilisées, les économies africaines encaissent de surcroît une dépréciation de leurs parités monétaires, à l'origine d'un renchérissement des prix de leurs importations. Il s'ensuit un retour de la dégradation des termes de l'échange. La sortie du sous-développement est-elle pour autant repoussée ?



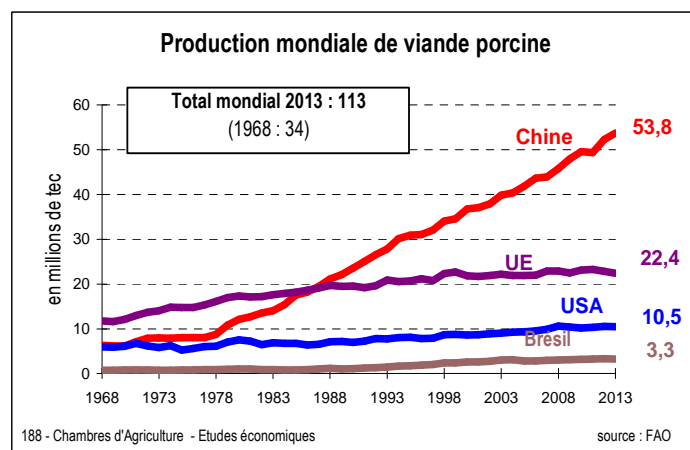
Producteurs de porc : et si vous regardiez vers la Chine ?

Peut-on mettre un peu de baume au cœur des éleveurs de viande de porc ? Ces derniers traversent depuis plus d'un an une passe difficile, occasionnée notamment par deux embargos russes successifs, l'un sanitaire, l'autre économique. Sans parler des conflits économiques autour de la fixation du prix avec les transformateurs.

Pourtant, une bonne nouvelle arrive de Chine. Alors que ce pays est figure toujours au premier rang des producteurs de porc (50 % du total de la production mondiale), il est devenu aussi le premier consommateur mondial. En cause, un recul conséquent de la production domestique de porcs (-6,5 % pour la seule année 2015 selon les données fournies par Rabobank, ramenant la production à moins de 53 millions de tonnes, la FAO n'ayant quant à elle toujours pas actualisé le chiffre).

Il faut dire que l'effondrement du prix du kilo de porc en Chine a incité de nombreux producteurs à renoncer à poursuivre une activité économique désormais aussi peu rentable. En découle une ouverture croissante aux importations de viande porcine pour satisfaire les consommateurs chinois.

Car malgré le ralentissement de la croissance, les ménages chinois consomment encore de la viande, même si c'est sur rythme moins dynamique. Rappelons que le porc représente 65 % de la viande consommée par les ménages chinois. Si une telle tendance s'avérait durable, c'est une réelle opportunité d'ouverture d'un marché gigantesque qui s'ouvrirait pour les producteurs français et européens. Il faut par conséquent se préparer à le conquérir. Car la concurrence risque d'être intense.



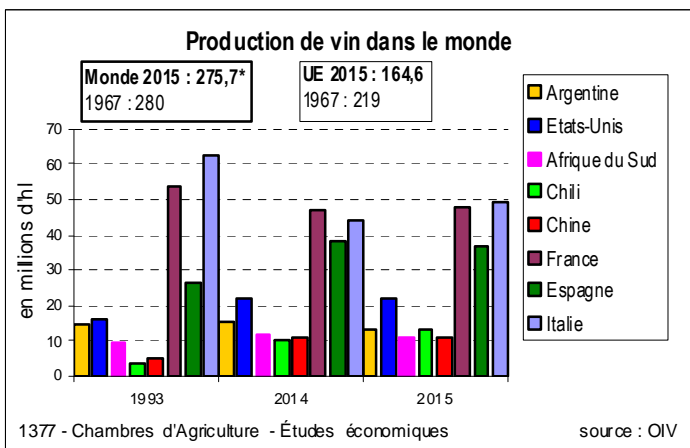
Contact : Thierry POUCH

Hausse de 2 % de la production mondiale de vins en 2015 par rapport à 2014

La production mondiale de vins est estimée à 275,7 MhL en 2015, soit une hausse de 2 % par rapport à 2014. C'est toutefois inférieur à la très importante production de 1979 (378 MhL). Elle retrouve ainsi un niveau dans la moyenne haute, comparable à 2005, d'après les derniers chiffres de l'Organisation internationale de la vigne et du vin (OIV) présentés lors de la conférence de presse du 28 octobre 2015 à Paris.

La France redevient le deuxième producteur mondial de vin en 2015 avec 47,4 MhL derrière l'Italie soit une baisse de 3 % par rapport à 2014. Après une année 2014 médiocre, l'Italie redevient donc le 1er producteur mondial de vins (48,9 MhL). D'une manière générale, les pays traditionnellement producteurs de l'UE enregistrent des récoltes légèrement supérieures à la moyenne.

En Espagne, 2015 est une année dans la moyenne (36,6 MhL). Les récoltes 2015 sont en revanche plutôt faibles en Allemagne et en Grèce. Hors UE, la récolte aux États-Unis, Chili et Nouvelle Zélande est en hausse régulière depuis les années 2000. La récolte est bonne aux États-Unis pour la 2^{ème} année consécutive (22,1 MhL) et la production chilienne enregistre un nouveau record en atteignant 12,9 millions d'hl.



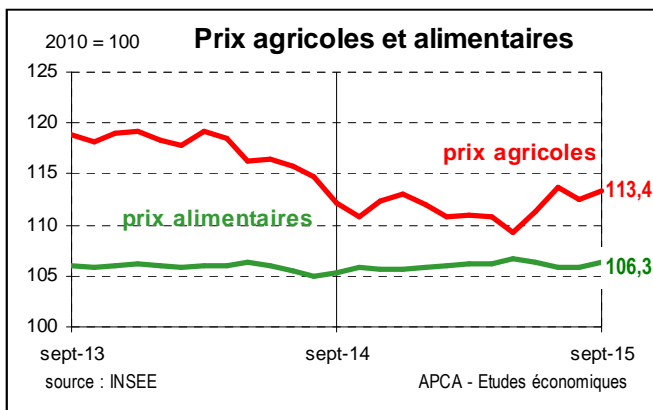
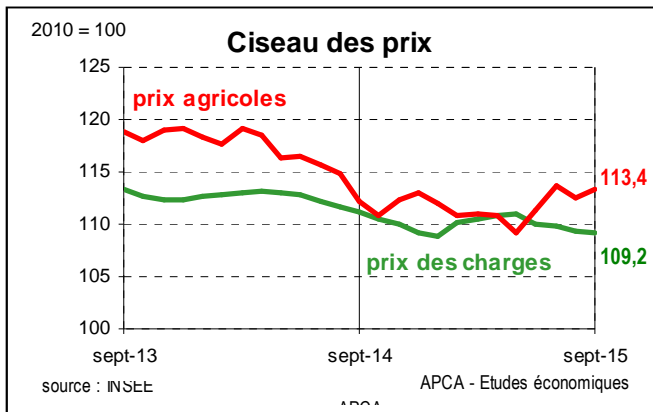
La consommation mondiale ne peut pas encore être estimée de manière définitive pour 2015. Elle se situerait provisoirement dans une fourchette de 235,7 à 248,8 MhL. Une fourchette qui devrait permettre de couvrir l'ensemble des besoins industriels (usages en brandy, vinaigres, vermouths...). L'internationalisation des marchés du vin est croissante : 43 % des vins consommés ont passé une frontière en 2014 (contre 27 % en 2000). Dans le focus sur les vins rosés, réalisé par l'OIV et le Conseil interprofessionnel des vins de Provence, on apprend que c'est notamment la consommation de vins rosés qui est constamment en hausse (+ 20 % depuis 2002) pour atteindre 22,7 MhL en 2015. La production mondiale de vins rosés est difficile à évaluer, en partie parce que la définition du vin rosé n'est pas uniforme selon les pays. Elle est estimée à 24,3 MhL, soit près de 10 % de la production mondiale de vins tranquilles. 4 pays représentent 80 % de la production mondiale en volume : France (30 % de la production mondiale), Espagne (21 %), États-Unis (14 %) et Italie (10 %). La France, les États-Unis et l'Allemagne sont les premiers consommateurs de vins rosés.

Pour en savoir plus :

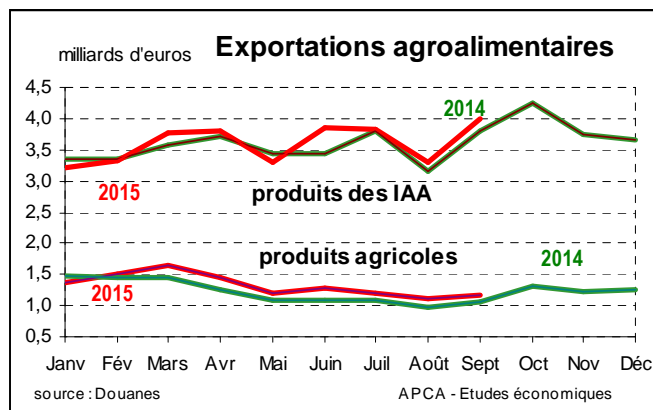
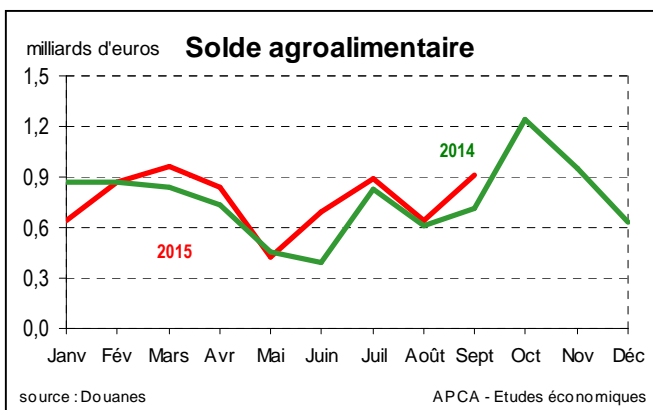
Point de conjoncture d'octobre 2015 sur le site de l'OIV : http://www.oiv.int/oiv/info_fr_press_conference_OIV_oct_2015

Contacts :

Claire-Isabelle ROUSSEAU & Chantal ROVELLI



% (Source : INSEE)	En 1 mois	En 12 mois	En 24 mois
Prix alimentaires	0,5%	0,9%	0,3%
Prix agricoles	0,7%	1,1%	-4,5%
Prix des charges	-0,1%	-1,8%	-3,7%
Inflation	-0,4%	0,0%	0,3%



Solde du commerce extérieur agroalimentaire (Source : Douanes/SSP)		
En milliards d'€	En août	Cumul annuel
2015	0,647	5,911
2014	0,612	5,609